

## Femmes - genre - développement : acquis et enjeux



Copyright : CC BY-SA 2.0

**Carmelina Carracillo**

Février 2013

Pour que la Terre tourne plus **JUSTE** !

**Actions et analyses axées sur les femmes et par les femmes (womens studies), remise en question de l'organisation des sociétés par l'analyse des rôles attribués aux hommes et aux femmes (gender studies), mise en place de réseaux et d'instruments internationaux ... Autant d'exemples d'acquis des mouvements de femmes du monde entier, qui, malgré leur diversité, se rassemblent pour faire entendre des recommandations communes fondamentales en faveur de l'égalité des droits entre hommes et femmes. Parmi ces mouvements, certains représentent les paysannes. La route est longue, mais quel beau chemin parcouru ....**

Tout au long de ces dernières décennies, des revendications communes aux mouvements de femmes ont émergé et rallié la plupart des groupes autour d'enjeux fédérateurs comme les droits des femmes et l'égalité des sexes, la lutte contre les violences faites aux femmes, la prise en compte des femmes dans toutes les sphères de la société. Et ceci est déjà un grand acquis car les femmes rassemblées au sein de mouvements ne partagent pas nécessairement des conditions de vie identiques ; elles peuvent s'inscrire dans des courants théoriques féministes différents et diverger quant à leurs convictions politiques.

Les analyses et les instruments politiques internationaux faisant progresser la cause des femmes ont joué un rôle important dans un sens fédérateur. Ils ont contribué à renforcer un projet politique international auquel les mouvements de paysannes participent pleinement.

## **I. La réalité des paysannes rendue visible**

En matière d'analyses (et d'actions en découlant), il convient de distinguer entre celles axées sur les femmes et par les femmes – les « womens studies » – et celles qui

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'article de SOW Fatou (2008), L'appropriation des études sur le genre en Afrique subsaharienne, in LOCOH Thérèse (dir.) (2008), Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le

proposent une relecture de l'organisation sociale tout entière en interrogeant les rôles des hommes et des femmes ainsi que le rapport de pouvoir qui s'établit entre eux – les « gender studies ». Dans les deux cas, on peut dire que les femmes sont considérées comme actrices de changement : l'attention se porte sur une recherche d'égalité et de renforcement de capacités – ou « empowerment »-.

### **L'apport des femmes du Sud**

Les études post coloniales en provenance des chercheuses des pays du Sud marquent une étape importante car elles prennent en compte les inégalités des sexes dans le monde entier. Les inégalités entre les hommes et les femmes vont être reconnues par des institutions internationales (voir point suivant).

Si jusqu'à la fin du vingtième siècle la dimension de genre était largement méconnue dans les travaux d'histoire des pays du Sud, aujourd'hui, des recherches récentes sur l'histoire des femmes dans les sociétés traditionnelles, coloniales et post-coloniales existent.

Dans beaucoup de pays du Sud, les approches « femmes » et « genre » sont intégrées dans des problématiques spécifiques telles que l'éducation, les migrations, les religions, la famille, le droit et les coutumes, etc. Analysant la diversité des situations rencontrées par les femmes, ces études vont éviter la transposition pure et simple des concepts liés au genre. Les observations se veulent ancrées dans des contextes sociohistoriques déterminés. Les études de cas par exemple vont illustrer les conditions de vie féminines<sup>1</sup>.

### **La mise en avant des contraintes vécues par les paysannes**

développement, Institut National d'Etudes Démographiques (INED), Collection Les Cahiers de l'INED, Paris.

Plusieurs constats sont mis en exergue. Nonobstant la diversité des sociétés et des situations, les premiers programmes de développement (1950/1970) ont peu pris en compte la place des femmes dans l'agriculture. Une des raisons réside dans le fait que la plupart des projets s'adressaient aux «chefs de famille». Ainsi, les paysannes, réduites à la sphère domestique, n'ont pas été en mesure de bénéficier de la diffusion des intrants et de l'accès aux marchés. La formation agricole était animée majoritairement par les hommes.

Par ailleurs, il arrive souvent que les contraintes culturelles liées aux pratiques coutumières sont peu favorables aux femmes (en matière d'héritage de la terre par exemple).

### **Illustration : l'impact des cultures de rente sur des paysannes en Afrique<sup>2</sup>**

#### **0. Période coloniale : femmes et cultures vivrières**

En Afrique, les cultures de rente furent déjà introduites lors de la période coloniale pour satisfaire les besoins des populations occidentales. Les meilleures terres furent employées pour les cultures d'exportation (café, cacao, arachides, cannes à sucre, etc.) C'est aussi autour de ces cultures que se concentrèrent les autres moyens de production tels que la formation et les techniques culturales par exemple. Les personnes travailleuses étaient le plus souvent des hommes, généralement propriétaires de la terre. C'est donc eux qui percevaient les revenus. Par contre, les femmes – dont le rôle était de nourrir la famille – se consacraient aux cultures de denrées alimentaires consommables au sein du foyer comme par exemple les cultures vivrières.

#### **0. Industrialisation de certaines cultures vivrières**

Avec la modernisation des techniques agricoles, certaines de ces cultures vivrières – comme l'arachide et l'huile de palme par exemple – furent commercialisées et ont progressivement échappé au contrôle des femmes. Ce qui mène certaines études à conclure sur le constat suivant : l'augmentation de la productivité et la commercialisation des récoltes ont marginalisé les femmes en leur confisquant la maîtrise de cultures pour lesquelles elles étaient responsables.

#### **0. Contraintes culturelles spécifiques pour les femmes**

Progressivement, dans certaines régions, la conjugaison des pratiques culturelles (comme le droit de propriété par exemple) et des conditions d'accès aux moyens de production mis en place par les programmes et investissements privés en agriculture ont entraîné une différenciation de productivité entre le travail agricole féminin et masculin ainsi qu'une dégradation des conditions de vie des paysannes.

#### **0. Conséquences pour les paysannes**

Avec l'introduction des cultures de rente et de l'industrialisation des cultures vivrières, plusieurs conséquences se sont fait sentir aujourd'hui encore pour les femmes<sup>3</sup>.

- Plusieurs études récentes de la FAO signalent que les femmes continuent à mener les activités leur étant « traditionnellement » dévouées (alimentation de la famille par exemple). La plupart du temps, elles continuent à produire selon leurs savoirs faire traditionnels et avec des moyens de production qui se sont peu améliorés. Si travail mécanisé ou employant des techniques culturales (engrais et irrigation par exemple) il y a, il est accompli, la plupart du temps, par les hommes.
- Si elles participent à la production marchande, les paysannes ne perçoivent que

<sup>2</sup> AGBESSI Hélène (2008), Entre cultures de rente et cultures alimentaires, quelle prise en compte des femmes ? in Centre régional de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale (2008), Op Cit.

<sup>3</sup> Ces observations mises en exergue notamment par des analyses menées par la FAO et le FIDA (Fonds International de Développement Agricole) ont décidé ces organisations à promouvoir des actions visant à améliorer les revenus des femmes et à réduire la pénibilité de leurs travaux.

peu de revenus. Tout ceci amène un autre constat : grâce à leur contribution gratuite, les femmes permettent une diminution du coût de la production salariée.

- Il arrive que les hommes, occupés par les cultures d'exportation, abandonnent leurs activités traditionnelles – comme l'abattage et le débroussaie de nouvelles parcelles –, les femmes sont donc obligées d'employer des manœuvres : opération coûteuse qu'elles ne peuvent pas nécessairement assumer.

### **Une séparation des rôles dans l'agriculture qui défavorise les femmes**

Même si des progrès ont été réalisés pour améliorer le revenu des paysannes et réduire la pénibilité de leurs travaux, la séparation des sexes dans le domaine de l'agriculture a été maintenue : les femmes restent celles qui travaillent dans le secteur de la subsistance alimentaire tandis que les hommes s'investissent dans des activités de production plus industrielle. Une étude<sup>4</sup> montre par exemple comment en Côte d'Ivoire, la production du palmier à huile, traditionnellement féminine, est passée sous le contrôle total des hommes.

La plupart des analyses confirment que dans les faits, même dans le cas où il existe une volonté de prendre en considération les paysannes, la manière dont le programme est conçu et se déroule n'en tient pas suffisamment compte. Les présupposés restent neutres. On fait «comme si » les femmes étaient dans les mêmes conditions que les hommes. Or, ce n'est pas le cas (voir encadré).

Si l'obtention d'un crédit par exemple est conditionnée par la propriété de la terre, cette facilité n'est pas possible pour les femmes qui ne sont pas propriétaires. Si le recrutement des formateurs agricoles s'opère sur base d'un diplôme, il exclura

<sup>4</sup> 28 Il s'agit d'une étude relative au mode de production du palmier à huile réalisée par Jeanne BISSILLAT et Michèle FIELOX et relatée par AGBESSI Hélène (2008), Op Cit.

davantage les femmes (lesquelles ont moins d'éducation scolaire). Si les lieux de décision ne sont pas décentralisés suffisamment, les femmes n'y participeront pas (vu leurs difficultés liées à la mobilité). Si des projets d'amélioration des revenus sont mis en place, ils ne tiendront pas compte de la manière dont ces revenus sont redistribués dans la famille et à qui ils profitent (bien moins aux femmes qu'aux hommes)<sup>5</sup>.

Dépassant le constat de l'inégalité entre les hommes et les femmes, ces analyses s'interrogent aussi sur les causes qui produisent et reproduisent la pauvreté chez les hommes et chez les femmes ainsi que sur les facteurs qui permettent aux hommes et aux femmes de l'éviter. Voulant changer les structures générant la pauvreté des femmes, celles-ci vont s'organiser en mouvements et faire pression pour que des instruments politiques soient mis en place.

## **II. Des réseaux et instruments en faveur des femmes et de l'égalité des droits hommes/femmes**

### **Petit rappel historique : les recommandations des femmes appuyées par l'ONU**

Dès le milieu des années 1970, les conférences internationales des femmes voient le jour sous l'égide de l'ONU. Ces rassemblements de femmes de provenances diverses, par les échanges et débats qu'ils suscitent, vont progressivement aboutir à la formation d'alliances internationales. Des réseaux

<sup>5</sup> FAO (2008), Egalité des sexes. Garantir une participation égale des femmes et des hommes ruraux au développement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

mondiaux se mettent en place<sup>6</sup> et se développent. Lors de ces conférences, des objectifs communs sont identifiés comme par exemple : revendiquer l'égalité entre les sexes, inclure la dimension des rapports de genre dans les politiques de développement, réclamer davantage de participation de la part des femmes, insérer les problématiques féminines et de genre dans l'agenda des Nations Unies.

En 1975, l'ONU déclare une année internationale de la femme qui inaugure ensuite la décennie pour la femme. Ainsi, la première conférence mondiale sur les femmes a lieu à Mexico en 1975. Elle sera suivie par celles de Copenhague (80), de Nairobi (85) et enfin celle de Pékin<sup>7</sup> (95).

La conférence mondiale de Pékin de 1995 (voir encadré) représente un tournant décisif dans la perception des droits fondamentaux des femmes. En effet, même si des activités spécifiques en direction des femmes se maintiennent et sont renforcées, l'approche « femmes et développement » centrée sur l'intégration des femmes au développement progresse vers la transversalité des rapports sociaux entre les sexes qui constituera l'approche « genre et développement ». L'accent sera mis alors sur la prise en compte des inégalités afin de renforcer les droits, capacités et autonomie des femmes : sont reconnus les concepts d'*empowerment* (renforcement des capacités des femmes) et de *gender mainstreaming* (transversalité des rapports de genre dans toutes les sphères de la société).

<sup>6</sup> Le réseau DAWN -Development Alternatives with Women for a New Era- par exemple.

<sup>7</sup> Pour rappel, 50 000 femmes étaient présentes à Pékin en 1995.

<sup>8</sup> La Convention définit la discrimination comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base

### Instruments international et nationaux : exemples

C'est durant la décennie pour la femme mise en place par l'ONU qu'est adoptée, en 1979, la «Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination<sup>8</sup> à l'égard des femmes. » Ce texte porte sur trois aspects majeurs : les droits civils et sociaux et le statut juridique des femmes, les incidences des facteurs culturels sur les relations entre les deux sexes, la procréation. Certes, le statut des conventions internationales ne permet pas aux déclarations des Etats d'avoir force de loi, mais ceux-ci s'engagent au moins à un plan d'action dont ils doivent rendre compte lors de la conférence suivante.

Malgré sa ratification presque universelle (185 pays en 2007), la Convention est loin d'être respectée. De plus, même s'ils la ratifient, les Etats peuvent émettre des réserves sur certains articles. C'est la Convention où il existe le plus grand nombre de réserves. Par ailleurs, comme cette Convention est insuffisamment diffusée et vulgarisée, elle est tout simplement ignorée par les personnes, voire les institutions nationales et régionales, en mesure de la faire valoir. Enfin, les moyens pour assurer le suivi et l'évaluation des mesures prises dans ce cadre sont généralement déficients.

A partir de la fin des années septante, au sein de la plupart des Etats, se créent des bureaux et ministères spécifiques aux compétences liées à la condition féminine, à l'égalité des chances entre hommes et femmes. Des lois en

*de l'égalité de l'homme et de la femme, les droits de l'Homme dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre*

*Domaine », Extrait de la Convention repris dans l'article de GASPARD Françoise (2008), Quel bilan pour l'égalité Hommes-Femmes dans le monde ? in Centre Régional de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale, Genre et Développement, Op Cit.*

faveur des femmes commencent à être promulguées et/ou réformées.

En décembre 1998, la Coopération au développement européenne intègre l'égalité des sexes et en 1999, l'approche « genre » est pleinement reconnue au sein de la Coopération belge.

En Afrique, l'Organisation de l'Unité Africaine reconnaît le soutien de la participation des femmes au processus de développement comme un objectif national de nature économique et sociale et une priorité dans la lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement<sup>9</sup>.

### **Les conséquences de ces politiques**

#### Ces démarches ont fait progresser la cause des femmes.

Les problématiques du genre ont été rendues plus visibles (revendications d'égalité, publication d'analyses), la sensibilisation aux difficultés rencontrées par les femmes dans le monde s'est accrue (sur la violence et à propos de la pauvreté), des programmes en faveur des femmes ont été mis en place et contribué à réduire leur exclusion (lois de protection pour les femmes, appui aux projets microéconomiques, etc.)

#### Les inégalités entre les sexes sont étudiées dans les instances internationales.

- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) publie en 1995 son *Rapport sur le développement humain sur l'inégalité entre les sexes*. Grâce aux indices sexospécifiques employés, le Rapport observe que dans la plupart des pays, existe

<sup>9</sup> En 1980 (Lagos), le plan d'action pour le redressement économique de l'Afrique a recommandé non seulement la pleine intégration des femmes dans les efforts du développement, mais également la suppression des entraves limitant cette participation. La Déclaration de Khartoum de 1988 préconise une attention particulière aux questions de genre dans les programmes d'ajustement structurel.

<sup>10</sup> La Convention définit discrimination comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les

une inégalité entre les sexes en termes d'accès aux ressources et d'accès à des positions de décision.

- La Banque Mondiale quant à elle, dans son document « *L'inégalité entre les sexes à travers le monde en développement* » (2001), souligne trois sources majeures d'inégalités entre les sexes dans le monde : les droits, les ressources et la participation. Dans son rapport sur le développement dans le monde en 2003, la même institution signale que les femmes sont plus pauvres que les hommes (70% des pauvres sont des femmes), qu'elles ont davantage de problèmes de santé, qu'elles disposent de moins de ressources (propriétés, accès à la terre, crédit, etc.), qu'elles ont généralement moins de droits et sont moins représentées dans les lieux de décision (moins de 10 % des sièges dans les Parlements et postes ministériels).

#### Des réseaux nationaux et internationaux de femmes se créent et se consolident.

Les femmes se regroupent autour d'enjeux centraux communs y compris dans les réunions parallèles aux rencontres onusiennes. Elles n'hésitent pas non plus à créer des alliances avec d'autres organisations de la société civile. C'est le cas notamment de la Marche Mondiale des Femmes qui mobilise en faveur de l'égalité des sexes dans un cadre progressiste de réduction de pauvreté et de justice sociale.

#### Des limites à ces effets positifs

- Comme déjà illustré plus haut avec les limites de l'application de la « *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination*<sup>10</sup> à l'égard des femmes. », même si les instruments juridiques existent, leur application est souvent rendue complexe

*femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les droits de l'Homme dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre* Domaine », Extrait de la Convention repris dans l'article de GASPARD Françoise (2008), *Quel bilan pour l'égalité Hommes-Femmes dans le monde ?* in Centre Régional de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale, *Genre et Développement*, Op Cit.

et les mesures d'évaluation peinent à se concrétiser.

- Comme dans la plupart des mouvements de base qui grandissent et s'institutionnalisent, les collectifs de femmes sont confrontés à deux difficultés récurrentes. Premièrement, la hiérarchie de l'organisation crée parfois un fossé entre « les professionnelles » (qui représentent les femmes aux réunions internationales par exemple) et les groupes de femmes de la base. Deuxièmement, la dépendance face à des bailleurs de fond divers oriente les programmes dans une logique à court terme et entrave les stratégies pour un processus de changement de façon structurelle. Cette dépendance entraîne aussi une pression sur les actions, une lourdeur administrative et une concurrence entre les organisations parmi lesquelles les plus grosses sont avantagées.
- Par ailleurs, un autre frein de taille est constitué par la difficile intégration de la lecture des rapports de genre dans le champ économique. La gouvernance économique internationale, comme l'OMC par exemple, reste encore aveugle à la prise en compte des femmes dans l'économie du développement.

Les mouvements de paysannes, fortes de ces acquis et ne restant pas passives devant les obstacles qui entravent les droits des femmes en milieu rural, font face aujourd'hui à quelques enjeux contemporains communs.

### III. Les enjeux pour les mouvements de paysannes

<sup>11</sup> En effet, il n'est plus à prouver aujourd'hui que l'agriculture paysanne constitue un acteur central dans les politiques de souveraineté alimentaire et un secteur de production agricole en mesure de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux contemporains et ce, par les fonctions qu'il remplit : sécurité alimentaire, emploi, développement rural, gestion des ressources naturelles. Un enjeu pour les paysannes est donc de défendre l'agriculture et particulièrement, le secteur de l'agriculture auquel elles appartiennent.

<sup>12</sup> Aussi, les recommandations générales relatives à ce défi à relever concerne notamment la régulation des

#### 1. Œuvrer pour un contexte structurel favorable à l'agriculture paysanne et à la souveraineté alimentaire

Il s'agit moins de formuler des enjeux particuliers pour les paysannes que d'envisager ceux qui se posent en vue de poursuivre la finalité d'un développement durable qui satisfasse *réellement de manière équitable* les hommes et les femmes notamment les plus défavorisés/ées. Comment articuler les solutions satisfaisant aux besoins immédiats des femmes – dont les paysannes – avec des stratégies visant un développement durable pour tous et toutes à long terme ?

Parmi les défis qui se posent aux paysannes, se retrouvent inévitablement ceux qui concernent le secteur de l'agriculture paysanne lui-même. Le développement durable des populations – la réduction de la faim et de la pauvreté notamment – suppose de la part des Etats un engagement ferme à soutenir, valoriser et protéger l'agriculture paysanne. Les témoignages des mouvements de femmes, de paysannes et de leurs organisations ainsi que les études menées par des organismes internationaux comme la FAO et le FIDA confirment cette thèse<sup>11</sup>. Et dans ce sens, les mouvements de paysannes soutiennent des recommandations en termes de stratégies de souveraineté alimentaire.<sup>12</sup>

Cependant, si dans les stratégies de souveraineté alimentaire, on entend prendre en compte l'intérêt des paysannes, les enjeux doivent obligatoirement intégrer des aspects spécifiques aux femmes sans quoi le risque est « d'oublier » une part importante de la population pour et avec laquelle ces stratégies

productions/échanges agricoles mondiaux et des marchés financiers internationaux, le contrôle accru des multinationales, la promotion et la protection des marchés régionaux, la promotion des marchés vivriers locaux, le soutien aux facteurs de production et à la transformation des produits locaux, l'encouragement des initiatives freinant l'exode rural, la régulation de la chaîne agroalimentaire, la mise en place de prix rémunérateurs et stables pour les producteurs et productrices dans un contexte de forte volatilité et de défis climatiques.

sont mises en place. Le défi est de dépasser le fossé qui existe encore entre les actions visant d'une part, la sécurité alimentaire/ stratégies de souveraineté alimentaire et d'autre part, celles qui se préoccupent particulièrement des besoins des femmes et des paysannes.

## 2. Poursuivre la recherche sur les alternatives au modèle économique actuel à la lumière des réflexions en genre

### • Une économie aux principes éthiques prenant en compte les activités reproductives

Si l'on veut cheminer vers un changement du modèle économique néolibéral dominant, il ne suffit pas de le dénoncer, mais de construire des alternatives. Bon nombre d'analyses appellent à un renversement des priorités – l'économie au service des êtres humains et non l'inverse – et à un recentrage de l'économie sur l'éthique et les droits. Parmi celles-ci, les études économiques incluant la dimension du genre apportent leur point de vue spécifique. Se distinguant par la prise en considération du travail invisible et reproductif des femmes, elles contribuent à mettre en lumière les fondements culturels du système économique actuel. L'approfondissement de ces réflexions ainsi que leur diffusion sont à promouvoir davantage.

### • De nouveaux indicateurs de richesse

Il s'agit de poursuivre l'interrogation sur les outils qui évaluent le « progrès » et la richesse des sociétés dans le monde et qui sont admis comme neutres et scientifiques. Par exemple, il est utile de se pencher sur des indicateurs comme les indices du Produit Intérieur Brut (PIB) et les taux de croissance, de les resituer dans le contexte historique où ils ont été créés, d'observer quelles sont les réalités qu'ils reflètent, de dévoiler les valeurs sous-jacentes sur lesquelles ils reposent. Des recherches sont à encourager pour envisager des paramètres qui tiennent compte davantage d'un développement durable ou de la qualité de la vie - comme par exemple la prise en compte du travail non rémunéré, familial, communautaire ou civique et du temps disponible pour soi -. Les efforts de mise en place d'indicateurs

comme celui de « progrès véritable » développé au Canada ou encore l'Indice du Développement et des Inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) vont déjà dans ce sens et sont malheureusement trop peu connus.

### • Une recherche appliquée qui décloisonne

Cette recherche fondamentale ne peut progresser que si elle intègre les données empiriques et accepte de se laisser remettre en question par elles. Ce va-et-vient entre théorie et pratique est le propre des recherches-actions. Ces dernières permettent une garantie du contrôle des effets entraînés par l'application des outils théoriques et récoltent sur le terrain des composantes concrètes qui seront systématisées et conceptualisées à leur tour.

Si la recherche prend pour objet l'analyse des nouvelles réalités et nécessités qui concernent les paysannes, elle s'intéressera par exemple aux impacts concrets que le déploiement des technologies lourdes ou celui de la microfinance ont sur leur vie quotidienne, ou encore à la manière dont se répartissent les denrées alimentaires au sein de la famille, etc.

Au vu des réalités vécues par les femmes, de telles recherches font inmanquablement éclater les frontières traditionnelles entre les concepts. Il en va ainsi pour les domaines « privé » et « public » étant donné notamment l'interférence entre les sphères productives et reproductives par exemple. L'analyse de l'implication des femmes dans les circuits de distribution locaux amène aussi au décloisonnement de concepts comme « urbain » et « rural ». Et ainsi de suite. Le défi pour ces analyses est d'être en mesure de redéfinir les concepts communément employés.

Il faut admettre que les expériences vécues par les femmes n'entrent pas nécessairement dans les catégories établies. Le rôle d'une recherche innovatrice en développement est notamment de fournir

de nouvelles typologies pour interpréter la complexité des réalités des populations qui souffrent du mal développement.

### **3. Mener des actions politiques articulant participation des bénéficiaires et alliances stratégiques**

Les stratégies politiques menées par les femmes et leurs organisations et mouvements sont nombreuses et diversifiées : investir les lieux institutionnels internationaux et nationaux (ONU, commissions gouvernementales, etc.) ou développer des mouvements hors institution, mener des actions en direction des décideurs ou travailler avec des groupes de base, œuvrer sur le plan juridique ou éduquer les mentalités, s'allier avec des partenaires déjà acquis à la cause du genre ou former des partenaires traditionnellement résistants au genre. Toutes ces actions poursuivent un changement social et devraient pouvoir, dans l'idéal, être menées simultanément. Qu'en est-il ?

En matière d'action politique, trois réflexions à la fois simples et cruciales (et, somme toute, classiques) reviennent de façon récurrente :

- Si les lois existent, elles ne sont pas nécessairement appliquées à cause de résistances diverses et par ailleurs, sans loi, comment progresser ?
- Si des moyens financiers existent, ils entraînent des concessions (entrer dans la logique des bailleurs de fond par exemple) et si une liberté d'action radicale est maintenue, il est plus difficile de trouver l'argent nécessaire.
- Si action vers les décideurs il y a, le risque est d'être déconnecté de la base et si l'action est à la base, ce n'est pas sûr qu'elle soit relayée auprès des décideurs.

Dans le cadre de stratégies de souveraineté alimentaire incluant la dimension du genre, deux enjeux émergent notamment.

1. Si le plaidoyer national et international entend se prononcer en faveur des femmes, il doit prendre en compte les intérêts spécifiques des paysannes afin que ceux-ci ne soient pas marginalisés au sein des revendications concernant les « femmes » comme catégorie globale. Par conséquent, la mise en place de véritables conditions de participation des paysannes est indispensable. Cela signifie être à leur écoute, identifier les moyens à mettre à leur disposition, renforcer les actions collectives qu'elles tentent d'ébaucher. Sont donc à encourager les ateliers d'animation qui leur donnent la parole et facilitent leur expression, mais aussi les projets de vulgarisation, de formation, d'information. Les initiatives d'éducation populaire vont dans ce sens.

2. Dans le cadre d'actions politiques, les stratégies d'alliance sont souvent mises en avant. Celles-ci requièrent des compétences spécifiques d'analyse et de mise en réseau. Sur le plan de l'analyse, les organisations et mouvements « mixtes » qui défendent la souveraineté alimentaire doivent considérer les paysannes non seulement dans leurs réalités comme membres d'un secteur socioprofessionnel précis (conditions agricoles et commerciales), mais aussi en tant que femmes (conditions culturelles, conditions liées aux activités reproductives et communautaires).

De la même manière, les organisations et mouvements qui défendent les intérêts des femmes doivent veiller à ce que leurs analyses intègrent celles du secteur socioéconomique auquel appartiennent les paysannes.

Sur le plan des mises en réseau, défendre les femmes dans les réseaux mixtes ou défendre ceux des paysannes dans les réseaux de femmes nécessitent des compétences de négociation et de persuasion. Dans ce sens, sont à encourager les échanges d'expériences et de savoir faire entre groupes de femmes (paysannes et autres femmes) sur des thématiques spécifiques à elles, mais également entre groupes d'hommes et de femmes autour d'intérêts communs de développement durable parmi lesquels la

souveraineté alimentaire (entre paysans et paysannes par exemple).

#### **4. Maintenir une visée de développement durable aux effets bénéfiques pour les hommes et pour les femmes**

##### **Double enjeu face à une double contrainte**

Il s'agit de rester vigilant à la fois sur les conséquences locales sur le secteur de l'agriculture paysanne générées par le système économique mondial, mais aussi sur les causes historiques et contemporaines culturelles qui entravent l'égalité homme/femme.

Ce double enjeu mérite d'être répété, car dans les contextes actuels, un double phénomène est observé. D'abord, face à l'homogénéisation culturelle entraînée par le modèle de modernisation laïque dominant, un repli et/ou une résistance identitaire justifie(nt) la recrudescence de pratiques coutumières et religieuses traditionnelles qui peut freiner l'autonomie des femmes. Ensuite, dans le cadre de l'avènement d'un développement incluant la dimension du genre selon la logique du modèle économique dominant, bon nombre d'actions en direction des femmes ne satisfont pas nécessairement aux conditions visant un véritable changement structurel sociétal. La possible instrumentalisation des femmes en vue du « Marché » en est un exemple.

Les effets pervers de cette double contrainte risquent de produire et/ou reproduire des conditions structurelles de pauvreté pour les paysannes en les plaçant dans une situation où leurs besoins vitaux sont menacés et où la résolution indispensable de ceux-ci occulte ou concurrence les stratégies pour éliminer les causes générant leur pauvreté et pour renforcer leur pouvoir dans la société.

---

<sup>13</sup> CHARLIER Sophie (2006), *Les limites de l'approche par indicateurs pour aborder l'empowerment des femmes. Genre et indicateurs de développement. Actes du 8 mars 2008*, Collection Analyse et Plaidoyer, Le Monde selon les Femmes, Bruxelles.

<sup>14</sup> Le gender budgetting fait référence à différents outils évaluant l'impact des budgets gouvernementaux sur les

#### **Articulation entre besoins pratiques et stratégiques**

Les besoins fondamentaux des femmes doivent être satisfaits (sécurité physique, alimentaire, accès aux services de base, etc.) comme doivent l'être leurs droits fondamentaux (statut social, lois égalitaires, etc.). La résolution de certains problèmes quotidiens des paysannes ne constitue pas une fin en soi, elle est une *condition* pour que ces femmes soient en mesure d'accéder à l'autonomie, accroître leur pouvoir et participer aux prises de décision. Dans ce sens, la notion d'« empowerment » comprise dans sa dimension politique s'avère ici très utile, car elle permet de baliser les actions tenant compte de trois piliers fondamentaux : avoir, savoir, pouvoir, et ce de façon individuelle et collective<sup>13</sup>.

#### **5. Veiller à la transversalité réelle du « genre » grâce à une politique intégrée**

Si le discours sur le genre et l'égalité s'amplifie et se veut parfois contraignant (exigence des bailleurs de fond par exemple), force est de constater que les moyens pour le prendre en considération sur le terrain n'augmentent pas dans la même proportion. Ces moyens sont les ressources budgétaires et humaines, mais aussi les dispositifs d'évaluation en terme de rapport de genre (gender budgetting<sup>14</sup>, indicateurs sexospécifiques, etc.). Hormis pour celles dont l'objet social principal concerne les préoccupations des femmes et du genre, la plupart des organisations concrétisent peu (en termes de ressources humaines ou financières complémentaires par exemple) cette dimension caractérisée communément comme « transversale ». Et si elle l'est, soit elle l'est insuffisamment (confiée à des personnes sans réel pouvoir de décision par exemple), soit elle reste réduite à un aspect « technique » (et ceux qui ne le maîtrisent pas ne se sentent pas

groupes d'hommes et de femmes. Les budgets genre ne sont pas des budgets distincts attribués aux femmes. Ils décomposent l'impact des dépenses générales, sur les hommes et sur les femmes, dans tous les secteurs et services.

concernés) ou cantonnée à des activités spécifiques et parallèles (et ceux qui qu'y sont pas impliqués ne s'y investissent pas ou peu).

Pour rendre cette transversalité effective, plusieurs conditions sont à mettre en place (des **analyses** spécifiques en genre, **la transmission et la diffusion** de ces analyses au sein de réseaux spécialisés quel que soit leur objet social, **la conception et la mise en place de formations en genre** croisées avec une **analyse sociopolitique et d'économie politique, des modalités organisationnelles**, au besoin contraignantes, sont à mettre en place pour garantir la prise en compte des femmes (organigramme et budget par exemple).

#### **6. Renforcer les organisations paysannes dont celles de femmes – enjeu conclusif**

Cet enjeu est aussi la conclusion de cet article. En effet, que ce soit au niveau national, régional ou international, les organisations paysannes ont un rôle décisif à prendre et/ou à maintenir dans les politiques agricoles, commerciales, de l'environnement et de coopération. Elles doivent être reconnues dans ce sens et pouvoir disposer de moyens suffisants. Ceci signifie notamment le développement de capacités de proximité avec les populations ainsi que des capacités d'écoute des publics et d'adaptation à ceux-ci (transmission orale, utilisation de la langue locale,...). Dans la plupart de ces groupes, des femmes occupent une place représentative importante ou relative. Des mesures doivent être prises pour favoriser leur participation au niveau local, encourager leur leadership afin qu'elles occupent des postes clés dans l'organisation (animatrice, formatrice/vulgarisatrice, mais aussi représentante légale). Pour ce faire, il s'agit de renforcer les capacités des organisations à diagnostiquer les freins qui empêchent la participation des paysannes en leur sein et à prendre des mesures pour réduire ceux-ci. Par ailleurs, il arrive que des groupes spécifiques de paysannes existent au sein d'organisations paysannes « mixtes ». Tels collectifs de paysannes sont à soutenir, leur

accompagnement est à promouvoir, leur visibilité à garantir, ... car les paysannes sont les premières expertes de leur vie !

---

#### **Bibliographie**

- AGBESSI Hélène (2008), « *Entre cultures de rente et cultures alimentaires, quelle prise en compte des femmes ?* » in Centre Régional de Documentation et d'information pour le Développement et la solidarité internationale (2008), *Genre et développement. Les acteurs et actrices des droits des femmes et de la solidarité internationale se rencontrent et échangent leurs pratiques. Actes du colloque régional 30 et 31 mars 2007-Lille-*, Ed. L'Harmattan, Paris.
- BISILLIAT Jeanne (dir.) (2003), *Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques*, Ed. Khartala, Paris.
- BLASCO Claudine (2008), *Résistances des femmes des Suds à la mondialisation*, Université d'Eté ATTAC France. <http://france.attac.org/spip.php?article8866>.
- CHARLIER Sophie (2006), *Les limites de l'approche par indicateurs pour aborder l'empowerment des femmes. Genre et indicateurs de développement. Actes du 8 mars 2008*, Collection Analyse et Plaidoyer, Le Monde selon les Femmes, Bruxelles.
- FAO (2008), *Egalité des sexes. Garantir une participation égale des femmes et des hommes ruraux au développement*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- Inter Press Service News Agency (IPS) Régions : Enjeux : La femme africaine, plus gravement touchée par la crise économique mondiale.

Kudzai Makombe s'entretient avec MWILA CHIGAGA, la principale spécialiste régionale de genre de l'OIT, 18/05/2009.

- LOCOH Thérèse (dir.) (2008), *Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement*, Institut National d'Etudes Démographiques (INED), Collection Les Cahiers de l'INED, Paris.

- REYSOO Fenneke, VERSCHUUR Christine (2002), *Genre, mondialisation et pauvreté*, Cahiers Genre et Développement, N°3, Ed. L'Harmattan, Paris.

- SOW Fatou (2008), « *L'appropriation des études sur le genre en Afrique subsaharienne* », in LOCOH Thérèse (dir.) (2008), *Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement*, Institut National d'Etudes Démographiques (INED), Collection Les Cahiers de l'INED, Paris.

- UMBI LUNULA Albert (2007), *La dimension genre et son impact dans le développement socioéconomique de la communauté urbaine et rurale en province du Nord Kivu*, Université ouverte du campus de Goma, Département de développement communautaire, Goma.